

Lac-du-Cerf, Québec

26 mars 2026

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE # 2026-02-0001

Un avis public est par les présentes donné par le soussigné, que le conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf statuera sur une demande de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire qui se tiendra au centre communautaire Gérald Ouimet, le **13 avril 2006 à 19h00**,

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 199 rue Principale, dans la zone urbaine (URB-02).

La dérogation vise à permettre :

- L'ajout d'une salle mécanique attenante, à l'arrière du bâtiment principal, avec un accès par l'extérieur seulement. Cet ajout serait construit selon les mesures suivantes : 1,59 m x 2,74m totalisant une superficie de 4,36 m². Les marges de recul minimales seraient respectées.
- Ajout d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, en partie sur le côté gauche du bâtiment et en partie sur l'avant du bâtiment. La superficie de l'ensemble de l'ouvrage serait de 26,96 m², incluant l'accès à la rampe.

L'accès de cette rampe situé à l'avant, ainsi que les escaliers situés à l'avant, seraient dérogatoires avec +- 5,4 m coin gauche par rapport à la marge de recul avant et de +- 5,5 m au coin droit par rapport à la marge de recul avant, plutôt que la marge prescrite de 7 m.

La partie de la rampe située à l'avant, après le plateau d'accès de la rampe (en allant vers la gauche) serait dérogatoire par rapport à la marge avant, avec +- 6,66 m à son point le plus rapproché et à +- 6,38 m à son point le plus éloigné, plutôt que la marge prescrite de 7 m.

Outre les empiètements dérogatoires ci-haut énumérés, les autres marges de recul seraient respectées.

Le bâtiment, incluant les ajouts, aurait une superficie d'emprise au sol de 171,22 m². Le pourcentage d'emprise au sol passerait à 11,79 % par rapport à la superficie du terrain.

Intervention des personnes intéressées :

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

Consultation du dossier :

Le dossier relatif à cette demande peut être consulté au bureau municipal situé au 19 chemin de l'Église, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 26 mars 2026.



Marie-Pier St-Amour

Directrice générale